Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20260304-D20260305-DE

MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 4 mars 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
18	13	13
Date de la convocation		
27 février 2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
5 mars 2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
13	00	00

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 27 février 2026.

Présents : OLIVIER Christian, PINCEPOCHE Monique, CHEVRIER Christine, ESNAULT Véronique, JARRY Emilie, TESSIER Daniel, DESILLE Yvan, DUFLOS Béatrice, VETIER Anthony, DAULAINE Laurent, BASLÉ Marie-Josèphe, PALIERNE Fabrice

Absents excusés ayant donné procuration : RESTIF Isabelle (Pouvoir à Mr OLIVIER).
Absents excusés : DOINEAU Brigitte, GALLON Loïc, FURON Maryse, RENAULT Serge, GUEGUEN Fréderic.
Absents : Néant
Secrétaire de séance : JARRY Emilie.

20260305 Affectation du résultat cumulé 2025 du budget principal de la commune

Après avoir examiné le compte financier unique 2025 du budget principal, il convient de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement.

Considérant que le CFU 2025 voté par l'assemblée fait apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de ..... **279 368,44 €**
- Un excédent d'investissement de..... **2 416 746,90 €**

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de **fonctionnement de 279 368,44 € comme suit :**

Affectation du résultat au BP 2026

Excédent 2025	**279 368,44 €**
article 002 (RF)	
article 1068 (RI)	**279 368,44 €**

➢ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Affecter l'excédent de fonctionnement comme proposé.**

A l'unanimité (pour : 13 ; contre : 00 ; abstention : 00)

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20260304-D20260305-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
En mairie, le 4 mars 2026
Le Maire, M. OLIVIER Christian

